



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le trente et un mars 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS, Eve PUJADE, Vanessa VIALETES

Absents excusés :

Vanessa VIALETES.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

ORDRE DU JOUR :

1. BUDGET : Présentation et approbation du compte de Gestion 2022-Budget principal
2. BUDGET : Présentation et approbation du Compte Administratif de 2022-Budget principal
3. BUDGET : Affectation des résultats- Budget principal
4. BUDGET : Présentation et approbation du compte de gestion 2022-Budget Lotissement
5. BUDGET : Présentation et approbation du Compte Administratif de 2022-Budget Lotissement
6. BUDGET : Affectation des résultats- Budget Lotissement
7. BUDGET : Vote du Budget 2023- Budget principal et Lotissement
8. Questions diverses

N°2023-05-040

7.1.5

Présentation et Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Principal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie :

	Résultats à la clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultats de l'exercice 2022	Intégration résultats	Résultats de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-76 448.02	0.00	3 794.42	0.00	-72 653.60
Fonctionnement	232 118.26	107 036.02	35 807.07	0.00	160 889.31
Total	155 670.24	107 036.02	39 601.49	0.00	88 235.71

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion 2022 du Budget principal, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **APPROUVE** le Compte de gestion 2022.

N°2023-05-041

7.1.5

Présentation et Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Principal.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Municipal, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2022 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
Dépenses	232 239.20 €	241 241.23 €	43 676.88 €
Recettes	268 046.27 €	245 035.65 €	104 323.00 €
Résultats 2022	35 807.07 €	3 794.42 €	
Report 2021	125 082.24 €	-76 448.02 €	
Résultats cumulés	160 889.31 €	-72 653.60 €	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **CONSTATE** que le Compte Administratif 2022 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2022.
- ✓ **APPROUVE** le Compte administratif 2022

N°2023-05-042

7.1.5

Affectation compte de résultat – Budget Principal.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
Dépenses	232 239.20 €	241 241.23 €	43 676.88 €
Recettes	268 046.27 €	245 035.65 €	104 323.00 €
Résultats 2022	35 807.07 €	3 794.42 €	
Report 2021	125 082.24 €	-76 448.02 €	
Résultats cumulés	160 889.31 €	- 72 653.60 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget principal 2023, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

Résultat de fonctionnement :	160 889.31 €
Affectation → au résultat reporté R002	148 881.83 €
Affectation → au résultat R1068	12 007.48 €
Résultat d'investissement :	-72 653.60 €
Solde d'exécution reporté D001	-72 653.60 €

N°2023-05-043

7.1.5

Vote du Budget primitif 2023 - Budget Principal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2023 du budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Pour la section fonctionnement au niveau du chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	Prévision 2023
011 : Charges générales	111 139,88 €
012 : Charges de Personnel	55 972,98 €
014 : Atténuation de produits	0,00 €
022 : Dépenses imprévues	2 000,00 €
65 : Charges de Gestion courantes	199 342,79 €
66 : Charges financières	2 500,00 €
042 : Opération d'ordre	344,00 €
67 : Charges exceptionnelles	0,00 €
023 : Virement à l'investissement	39 459,83 €
Total des dépenses	410 759,48 €
Recettes de Fonctionnement	Prévision 2023
002 : Excédent reporté	148 881,83 €
13 : Atténuations des Charges (personnel, Sécu)	0,00 €
70 : Produits des services	8 005,00 €
73 : Impôts et Taxes	140 592,00 €
74 : Dotations, subventions et Participations	97 812,06 €
75 : Revenus des Immeubles, produits divers	15 467,00 €
76 : Produits financiers	1,59 €
77 : Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes	410 759,48 €

Pour la section investissement au niveau des opérations

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses	1 026 409,31 €
Total des recettes	1 026 409,31 €

N°2023-05-044

7.1.5

Présentation et Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Lotissement.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie :

	Résultats à la clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultats de l'exercice 2022	Intégration résultats	Résultats de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-77 280.47 €	0.00 €	150 504.13 €	0.00 €	73 223.66 €
Fonctionnement			-112 673.87 €		-112 673.87€
Total	-77 280.47 €	0.00 €	37 830.26 €	0.00 €	- 39 450.21 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion 2022 du Budget principal, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ **APPROUVE** le Compte de gestion 2022.

N°2023-05-045

7.1.5

Présentation et Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Lotissement.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Lotissement.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Municipal, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2022 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

Budget Annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 695.47 €	16 176.90 €
Recettes	64 021.60 €	166 681.03 €
Résultats 2022	-112 673.87 €	150 504.13€
Report 2021	0.00 €	-77280.47 €
Résultats cumulés	-112.673.87 €	73 223.66 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **CONSTATE** que le Compte Administratif 2022 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2022.
- ✓ **APPROUVE** le Compte administratif 2022

N°2023-05-046

1.1.1

Affectation compte de résultat – Budget Annexe Lotissement.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	176 695.47 €	16 176.90 €
Recettes	64 021.60 €	166 681.03 €

Résultats 2022	-112 673.87 €	150 504.13 €
Report 2021	0.00 €	-77 280.47 €
Résultats cumulés	-112 673.87 €	73 223.66 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget Lotissement 2023, le résultat de fonctionnement en D002 et le solde d'exécution d'investissement en R001.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

Résultat de fonctionnement :	-112 377.69 €
Solde d'exécution reporté D002	-112 377.69 €
Résultat de fonctionnement :	73 223.66 €
Solde d'exécution reporté R001	73 223.66 €

N°2023-05-047

7.1.3

Budget Annexe Lotissement : Vote Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement du bourg de la commune de Sainte-Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le budget qui se présente en équilibre pour la section fonctionnement et en sur équilibre pour la section Investissement :

Section **FONCTIONNEMENT** :

- Dépenses : 174 700.00 €
- Recettes : 174 700.00 €

Section **INVESTISSEMENT** :

- Dépenses : 25 600.00 €
- Recettes : 125 223.66 € (dont un excédents antérieur reporté de 73 223.66 €)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS



Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

